

petit problème

mathématique



J'ai 6 copains à qui je confie
un secret qu'ils ne doivent pas
répéter...



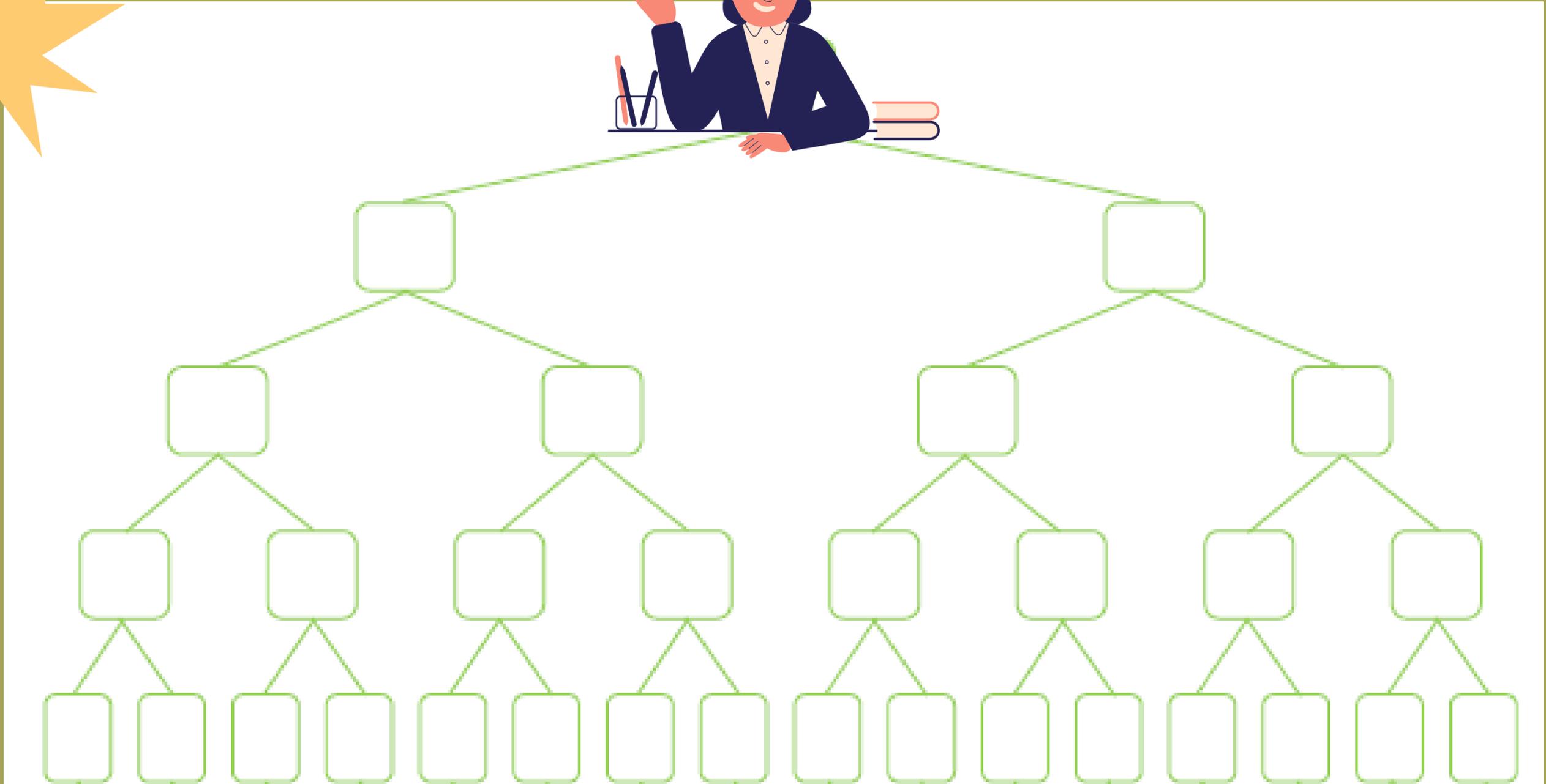
2 copains répètent tout de
même mon secret.

Chacun de mes deux copains
répète le secret à 2 autres
personnes...



... et ces 2 personnes le
répètent elles aussi à 2
personnes... qui le répètent à
2 personnes !

**Combien de personnes
connaissent mon secret ?**



En très peu de temps, 28 personnes et mes 6 copains,
donc 34 personnes connaissent mon secret !

Et sur Internet ?

1

Je n'oublie pas qu'il y a toujours des yeux et des oreilles en train de lire, regarder, écouter,... ce que je poste.

Et que sur Internet, on est bien plus nombreux que dans la classe !

2

Lorsque que je commente ou partage un contenu (une photo, une vidéo, un texte...), je l'expose à mes propres abonnés : je lui donne de la visibilité.



Quels risques y a-t-il
à ce que des vidéos
soient massivement
partagées ?



Le cyberharcèlement

Le cyber-harcèlement est défini comme :

Un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime.



Formes de cyberharcèlement



les intimidations, insultes,
moqueries ou menaces en ligne



la propagation de rumeurs



la publication d'une
photo ou d'une vidéo
de la victime en
mauvaise posture



le piratage de comptes et
l'usurpation d'identité numérique



la création d'un sujet de discussion, d'un
groupe ou d'une page sur un réseau
social à l'encontre d'un camarade de
classe

Sanctions encourues



Quelles sanctions encourues par l'auteur de ces violences en ligne ?

L'auteur de tels actes est susceptible de voir sa responsabilité engagée sur le fondement du droit civil, du droit de la presse ou du Code pénal. **Quelques exemples de sanctions :**

- Une injure ou une diffamation publique peut être punie d'une amende de 12 000 € (art. 32 de la Loi du 29 juillet 1881).
- Pour le droit à l'image, la peine maximum encourue est d'un an de prison et de 45 000 € d'amende (art. 226-1, 226-2 du Code pénal).
- L'usurpation d'identité peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (art. 226-4-1 du Code pénal).

jusqu'à 18 mois de prison et 7500€ d'amende



Pour continuer



- 1 / Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis. J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de me faire comprendre.
- 2 / Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (n° de téléphone, adresse...) sur mes goûts, quand j'utilise la messagerie, un forum ou le chat, ou un formulaire de page web.
- 3 / J'alerte la maitresse / le maître si je vois des pages qui me dérangent.
- 4 / Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.
- 5 / Je respecte la loi sur la propriété des œuvres. Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons après avoir toujours demandé la permission à l'auteur.